

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2026-101

À TOUS LES CONTRIBUABLES,

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Martinville,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Martinville a adopté le règlement numéro 2026-101 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments;

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal situé au 233, rue Principale Est, à Martinville, où il peut être consulté durant les heures d'affaires ;

DONNÉ À MARTINVILLE, ce douzième (20^e) jour du mois d'avril 2026.

Julie Létourneau, greffière-trésorière